



## Jours de ponts 2026

*Point RH*

### **Suite à l'info donnée en CSE, FO vous communique les dates des jours de ponts en 2026.**

Conformément à l'accord OATT du 30/09/2010, 5 jours de repos supplémentaires sont accordés au personnel de France Travail, ainsi en 2026 nous aurons droit à :

#### **3 jours de ponts**

- Vendredi 2 janvier 2026
- Vendredi 15 mai 2026
- Lundi 13 juillet 2026

#### **Il restera donc 2 jours mobile (-JMOB) en 2026 !**

Ainsi, pour les agents présents intégralement du 1er janvier au 31 décembre 2026 :

- à temps complet et à temps partiel dont un des jours de repos est fixé hors lundi et vendredi : le droit jours mobiles sera de 2 jours.
- à temps partiel dont un des jours de repos est fixé un lundi : le droit jours mobiles sera de 3 jours.
- à temps partiel dont un des jours de repos est fixé un vendredi : le droit jours mobiles sera de 4 jours.
- à temps partiel dont les jours de repos sont fixés les lundis et vendredis : le droit jours mobiles sera de 5 jours.

#### **Je suis en motif d'absence un jour de pont, puis-je récupérer ce jour ?**

La réponse est **non**, selon la note RH présentée en CSE, les motifs d'absences (maladie, congés maternité, congés sans solde, congés parental...) ne donneront pas lieu à récupération de ces jours.



N'hésitez pas à consulter notre site, pleins d'infos vous y attendent !  
<https://www.fopoleemploi.fr/>